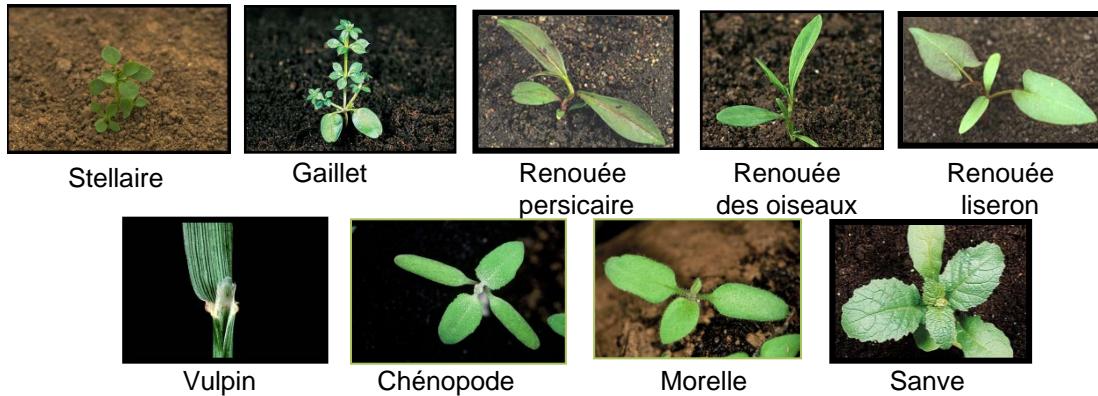


Pour le désherbage des luzernes

BASF
The Chemical Company

- **NIRVANA® S** : un herbicide utilisable pour le désherbage des jeunes luzernes et des luzernes installées.
- **NIRVANA® S** : Efficace sur un large éventail de mauvaises herbes dicotylédones et graminées => Amarante, capselle, chénopode, crucifères (repousse de colza, sanve, ravenelle, etc...), morelle, renouées, stellaire, repousses de céréales, folle avoine, vulpin...



• **NIRVANA® S** : 2 modes d'action complémentaires

- => Imazamox : absorption avant tout foliaire mais aussi racinaire, systémique. (HRAC groupe B).
- => Pendiméthaline : action racinaire et anti-germinative, contrôle des mauvaises herbes dans la durée. (HRAC groupe K1).

NIRVANA® S : Comment s'utilise-t-il ?

=> Sur jeune luzerne à l'installation :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 L/ha à partir de 2 feuilles trifoliées de la culture.

Traiter sur des mauvaises herbes jeunes (levée à 2-4 feuilles) et en état de pousse active.

Traiter en conditions poussantes : application recommandée sur sol « frais », par temps doux avec une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

=> Sur luzerne installée :

NIRVANA® S s'utilise à la dose de 2 à 4 L/ha (sur adventices en état de pousse active)

- 2 L/ha en entrée d'hiver

- 2 à 4 L/ha en sortie d'hiver.

Si application en entrée + sortie hiver de ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha.

Traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » avec une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

A la dose de 2 l/ha, **NIRVANA® S** pourra être utilisé 1 fois par an.

A la dose de 4 l/ha, **NIRVANA® S** devra être utilisé 1 année sur 2.

Ne pas appliquer Nirvana® S plus d'un an sur deux pour les doses d'application annuelles supérieures à 2,2l/ha.

L'efficacité peut être variable sur certaines adventices selon le stade des mauvaises herbes au moment du traitement, les périodes et les conditions d'application ainsi que les doses utilisées. Nirvana® S n'est pas sélectif en application de pré-levée des légumineuses fourragères.

Pour le désherbage des luzernes

NIRVANA® S : Champ d'activité à 2 L/ha en post-levée

DICOTYLEDONES

Amarante sp.	Myosotis
Barbarée précoce	Pensée des champs
Capselle bourse-à-pasteur	Ravenelle
Chénopode blanc	Renouée des oiseaux
Colza (Repousses)	Renouée liseron
Fumeterre officinal	Renouée persicaire
Gaillet gratteron	Rumex petite oseille
Géranium à feuilles rondes	Sanve
Laiteron des champs	Sisymbre sp.
Lamier amplexicaule	Stellaire
Linaire sp.	Tabouret des champs
Matricaire sp.	Véronique sp.
Morelle noire	

GRAMINEES

Digitaire sp.
Folle avoine
Panic pied-de-coq
Pâturin annuel
Ray-grass
Repousses céréales
Sétaire sp.
Vulpin des champs

Efficacité (en %) 30 jours après traitement

95-100% très sensible
85-94% sensible
70-84% moyennement sensible
50-69% peu sensible

NIRVANA® S : Recommandations d'emploi

- NIRVANA® S n'est pas sélectif en application de pré-levée des légumineuses fourragères.
- NIRVANA® S peut s'intégrer dans un programme avec Basagran® SG en fonction des problématiques

NIRVANA® S : Fiche d'identité

NIRVANA® S • Marques déposées BASF - Autorisation de vente n°2090016 - **Composition** : Pendiméthaline 250 g/L - imazamox 16,7 g/L - **Classement** : Attention – ! H315 : Provoque une irritation cutané – H317 : Peut provoquer une allergie cutanée – H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques – H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **Formulation** : EC **Usages autorisés** : – Luzerne : jeunes cultures : 2 l/ha, Luzerne sur cultures installées : 2 à 4 l/ha (entrée hiver : 2 L/ha ou sortie hiver : 2 à 4 L/ha - (Si traitement entrée et sortie hiver ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha) – **DAR** luzerne Post-levée : 30 jours - **Distance aux points d'eau** - Respecter une zone non traitée de 20 mètres - **Délai de rentrée** : 48 heures - Afin de protéger les organismes du sol, ne pas appliquer Nirvana ® S plus d'un an sur deux pour des doses d'application annuelles supérieures à 2,2 l/ha. Délai entre une application de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine sur laquelle la pendiméthaline n'est pas autorisée : Légumes racine et tubercules : 190 jours - Betterave à sucre : 300 jours - Légumes bulbes et légumes feuilles : 200 jours - Céréales : 200 jours - Crucifères : 250 jours - Autres cultures : 200 jours. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de chargement/mélange et de traitement. Pour les autres usages et doses autorisés sur NIRVANA S, merci de consulter le site de BASF Agro - BASAGRAN ® SG : 87% bentazone -SG - N° AMM 9500628 – Danger – ! ! !

H302 - H318 - H317 - H411- Avril 2013- Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute application. REF 822POHE0413OUEST

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION	
1	Stockez les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
3	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5	Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
6	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION	
7	Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION	
8	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
9	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
10	Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilt® * Marque déposée Bt PANTEK France

Contacts utiles		
Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phytovadis 0 800 867 867 www.phytovadis.com
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr